

Fun



Plan de Travail 2013

**PROJET DE PROMOTION D'UN MECANISME DE GOUVERNANCE
CONCERTEE ET D'APPUI AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE
AU BENIN**

Signé entre

**Le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée, Présidence
de la République**

Et le

**Programme des Nations Unies pour le développement
PNUD**

[Handwritten signatures and a small box]

Effets escomptés de l'UNDAF, Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au développement du Bénin 2009-2013 :

D'ici 2013, les Institutions publiques, les collectivités locales et la société civile et le secteur privé mettent davantage en œuvre les règles de bonne gouvernance ainsi que les mécanismes de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles.

Effets Escomptés du CPD (Document de Programme de Pays pour le Bénin 2009-2013) :

La participation effective des populations, notamment des femmes, des jeunes et des OSC au processus de prise de décision et dans la gestion des affaires publiques est accrue à travers le mécanisme de Gouvernance concertée ;

Produit escompté du CPAP (Plan d'action du Programme de Pays) :

Produit : le mécanisme de gouvernance concertée est renforcé

Résultat1 : Les OSC disposent davantage de capacité pour assurer un meilleur contrôle de l'action publique y compris au niveau local;

Résultat 2 : Les recommandations des fora sont traduites en plans d'action ;

Résultat3 : La culture du dialogue politique et social est généralisée et favorise le développement.

Indicateurs :

1. Proportion d'OSC formées et capables d'assurer un meilleur contrôle de l'action publique y compris au niveau local;
2. Nombre de recommandations des fora traduites en plans d'action ;
3. Taux de couverture du territoire national par les infrastructures de paix installées ;
4. Niveau d'autonomisation de la Coalition nationale pour la paix. Existence et fonctionnalité de cadres de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social.

Agence de mise en œuvre: Présidence de la République

Partenaires responsables : *Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée (HCGC) et PNUD.*

Brève description du projet

Le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée (HCGC), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), entend poursuivre en 2013, le projet d'assistance en vue d'appuyer le Gouvernement dans la promotion de la bonne gouvernance et du développement de la gouvernance concertée dans tous les secteurs de la vie nationale au Bénin. Ce plan de travail annuel vise essentiellement à mesurer l'impact des actions de promotion du dialogue et de la concertation entre, d'abord les populations à la base et, ensuite, entre ces dernières, les Institutions de la République, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers. Il vise en outre à renforcer les acquis dans les domaines sus cités et à promouvoir des actions visant le maintien de la paix et la cohésion sociale en lien avec l'organisation des élections municipales et locales de 2013. Par ailleurs, faisant suite aux appels de certaines autorités politiques, administratives et locales, le HCGC mènera, en partenariat avec le Ministère en charge de la décentralisation, des actions relatives au renforcement de la gouvernance locale à travers l'amélioration de la gestion des Communes. Enfin, pour renforcer les acquis de la table ronde secteur public-secteur privé pour la relance de l'économie au Bénin, organisée en octobre 2012, le HCGC poursuivra les actions de dialogue et de plaidoyer pour la mise sur pied d'un cadre opérationnel et permanent de dialogue entre le secteur public et le secteur privé.

				BUDGET en Dollars US	
		2012	2013		
Durée du programme: 2009-2013					
Domaine de résultats stratégiques : Promotion de la bonne gouvernance Atlas Award ID: 00062496		Dépenses totales: 368 028 Ressources Totales allouées : 483 150.6 PNUD : 400 000 Gouvernement: 370 000		653,500 - 304,500 289,000	
Date de début: 01/01/2008		Donateurs en 2012 : SNV, CNP-B, Pays Bas, BOAD : 104 860			
Date de fin: 31/12/2013		Donateurs: SNV, CNP-B :		60 000	
Arrangements de gestion : NEX					
Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre		
Gouvernement du Bénin (Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée)		22-01-2013	Moise MENSENH Haut Commissaire à la Gouvernance Concertée		
Programme des Nations Unies pour le développement			Nardos BEKELE-THOMAS Représentant Résident		



Au service
des peuples
et des nations

**PROJET DE PROMOTION D'UN MECANISME DE GOUVERNANCE CONCERTEE ET D'APPUI AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE AU BENIN
PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (PTA) 2013**

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	AGENDA (trimestre)				PARTIE RESPONSABLE	Source financement	Description du budget	Coût (Doll US)
		T1	T2	T3	T4				
<p><i>Effets CPAP Les OSC et les populations notamment les femmes et les jeunes participent davantage aux processus de décision et à la gestion des affaires publiques</i></p>									
<p>PRODUITS CPAP et indicateurs reformulés: <u>Produit 1</u> <i>Le mécanisme de la gouvernance concertée est renforcé.</i></p>									
<p>Indicateurs : 1.1 Proportion d'OSC formées et capables d'assurer un meilleur contrôle de l'action publique y compris au niveau local Situation de Référence 2011 : 60% ; Cible 2013 : 90%</p>									
<p>1.1 Réaliser une étude d'impact des actions de promotion de dialogue et de concertation sur le développement économique et social du Bénin</p>									
<p>1.2. Finaliser l'élaboration du document de mécanisme et des outils d'opérationnalisation de la gouvernance concertée</p>									
<p>1.3. Organiser trois ateliers régionaux de validation des outils d'opérationnalisation de la gouvernance concertée</p>									
<p>1.2 Proportion des 150 OSC en gouvernance identifiées par le HCGC, renforcées en gouvernance concertée et reddition de compte. Situation de référence : 2012 : 40%, Cible 2013 : 50%</p>									
<p>Résultat d'activités 1 : Les OSC disposent d'avantage de capacité pour assurer un meilleur contrôle de l'action publique y compris au niveau local (Activity 1 : Participation OSC).</p>									
<p>Partenaires de mise en œuvre</p>									
<p>Sources de financement</p>									
<p>71300_Conseilant local 71600_Voyage local 74200_Impression et allocations</p>									
<p>15, 000</p>									
<p>Budget national</p>									
<p>10,000</p>									
<p>HCGC, PNUD, GOUV.</p>									
<p>GOUV</p>									
<p>Budget national</p>									
<p>30,000</p>									
<p>HCGC, PNUD, GOUV</p>									
<p>GOUV</p>									
<p>Budget national</p>									
<p>129,000</p>									
<p>Résultat d'activités 2 : Les recommandations des Fora sont traduites en plans d'action et remises au Gouvernement (Activity 6 : Suivi recommandations Forum)</p>									
<p>2.1. Editer et vulgariser le Programme spécial mieux vivre au village</p>									
<p>Gouv, HCGC</p>									
<p>GOUV</p>									
<p>Budget national</p>									
<p>8,000</p>									
<p>2.1 Nombre de recommandations des foras traduites en plan d'action et soumis au Gouvernement</p>									

Situation de référence : 2012 60%: Cibles 2013 : 90%									
	2.2. Vulgariser les actes de la concertation nationale sur la gestion de la transhumance au Bénin	X				Gouv, HCGC, MAEP, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'environnement,	GOUV	Budget national	6,000
	2.3. Appuyer la formulation d'un programme national de gestion de la transhumance, sur la base des recommandations issues des concertations de 2011	X	X			SNV, Gouv, HCGC, MAEP, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'environnement,	SNV, GOUV	Budget national	35,000
								SNV	20,000
	2.4 Contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la Table Ronde dialogue secteur public-secteur privé (DPP) et du partenariat public-privé (PPP) pour la relance de l'économie nationale au Bénin	X	X	X	X	HCGC, GOUV	GOUV	71600_Voyage local et allocations	20,000
	2.5 Renforcer les capacités en matière de dialogue et de concertation des organisations du secteur privé pour leur participation opérationnelle au développement économique et social		X	X		HCGC, CCIB, CNP-BENIN, CIPB	CNPB	Budget CNPB	40,000
Indicateurs: 3.1 Taux de couverture du territoire national par les infrastructures de paix fonctionnelles 3.2 Niveau d'autonomisation de la Coalition nationale pour la paix. 3.3 Existence et fonctionnalité de cadres de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social.	Résultat d'activités 3: Le climat politique et social est apaisé et favorise le développement (Activity 1: Participation OSC).								180,000
	3.1. Poursuivre l'appui à la mise en place du cadre institutionnel permanent de dialogue politique	X	X	X	X	HCGC, PNUD	GOUV	Budget national	6,000
	3.2. Appuyer la Coalition nationale pour la Paix dans la réalisation des activités visant le maintien et la promotion de la paix dans le cadre des élections locales et communales de 2013	X	X			HCGC, COALITION NATIONALE POUR LA PAIX, PNUD, SOCIAL WATCH, GOUV	GOUV	Budget national	60,000
Situation de référence 2012: 40%: Cibles 2013: 45%									
	3.3 Appuyer la Coalition nationale pour la paix dans son projet d'auto institutionnalisation	X	X	X	X	HCGC/PNUD/PTF	GOUV	Budget national	50,000

3.4	Organiser des concertations départementales en partenariat avec le Ministère en charge de la décentralisation sur le renforcement de la gouvernance locale et l'amélioration de la gestion des Communes en République du Bénin			X	X	HCGC, GOUV, MDGLAAT, ANCB, UNIVERSITES, SOCIAL WATCH, ALCRER	GOUV	Budget national	60,000
3.5	Organiser une Table ronde des PTF pour le soutien aux actions du HCGC	X				HCGC-PTF	GOUV	Budget national	4,000
Résultat d'activités 4: Les activités du HCGC et les bonnes pratiques de gouvernance sont connues (Activity 7 : Magazine "La Concertation" édité).									
4.1	Editer deux numéros du magazine "La Concertation"		X	X	X	HCGC	PNUD	72500_Frais de rédaction 74200_Impression et publication	9,000 9,000
4.2	Entretenir et mettre régulièrement à jour le site internet du HCGC	X	X	X	X	HCGC	PNUD	71300_Con consultant local	2,000
Sous total des activités :									
Financement Pnud Track :									
Financement budget national:									
Financement SNV :									
Financement CNPB:									
384,000									
35,000									
289,000									
20,000									
40,000									

FONCTIONNEMENT (Activity 3 : Fonctionnement)									
Dépenses de Personnel/Fonctionnement									269,500
Salaire	X	X	X	X			PNUD	71400_contrat individuel	250,000
Assurances maladies	X	X	X	X			PNUD	71110_Assurance maladies	7,000

V. Arrangement de Gestion

1. Modalités de financement

Le coût global de l'ensemble des activités du Projet pour 2013 est estimé à 653,500 US \$ dont 304,500 US \$ attendus du Fonds Track du PNUD. L'estimation des besoins financiers à mobiliser au niveau du budget de l'Etat et d'autres partenaires techniques et financiers pour le présent PTA est de 349,000 US \$. Ce besoin est susceptible de s'accroître au fur et à mesure de l'exécution du PTA, du fait de la mise en œuvre des recommandations des diverses revues trimestrielles de la sous composante gouvernance et du CTG du projet.

Le présent Projet sera financé par les ressources propres du PNUD, du Gouvernement et par des ressources des partenaires souhaitant contribuer à sa mise en œuvre.

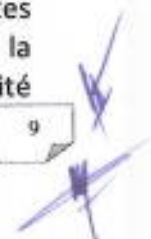
2. Rôles et Responsabilités des Partenaires du Projet

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale et, à ce titre, le Gouvernement à travers le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée (structure de la Présidence de la République) est responsable de la gestion et de l'exécution des activités programmées en vue de l'obtention des résultats du projet. Les rôles et responsabilités des partenaires du Projet se déclinent comme suit :

Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP): Représentant le gouvernement en sa qualité d'Agence de Coordination du Programme du PNUD, il est le détenteur et récipiendaire de l'aide au développement. Il assure la responsabilité première de l'alignement des résultats du projet sur les priorités nationales. En tant que bénéficiaire principal au sein du Comité Technique de Gestion du projet, il supervise et contrôle les produits du projet en vue de leur efficacité et de leur durabilité. Il veille également à la concrétisation des contributions de ces derniers aux Effets du Programme Pays auxquels ils sont rattachés, à travers son Unité de Gestion et de Coordination (UCC) de l'UNDAF.

Le Bureau Pays du PNUD : Il évalue la capacité du gouvernement et veille à la modalité de décaissement la plus appropriée. Il supervise conjointement le projet et assure le transfert des ressources. Il joue le rôle d'Assurance qualité et de Prestataire (Contractant) au sein du Comité Technique de Gestion du Projet. C'est le deuxième niveau de responsabilité pour l'alignement sur les priorités nationales. Il doit garantir l'alignement des résultats du projet sur le Plan Stratégique du PNUD, et coordonner la mobilisation de ressources au profit du projet.

HCGC : C'est l'agence de réalisation du projet. C'est une structure placée sous la tutelle de la Présidence de la République. Il met en œuvre les activités du projet à travers la planification, la coordination, le suivi et la comptabilisation, et supervise les différentes parties responsables. Il est comptable devant le PNUD, le MDEAP et le Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle (MRAI qui assure la présidence du Comité



technique de Gestion de l'ensemble des projets de la composante Gouvernance du CPAP, de l'obtention des produits du projet et rend compte de façon trimestrielle des progrès réalisés sur la base du modèle de rapport de progrès. Il est comptable devant le PNUD de l'utilisation prudente et appropriée des ressources mises à disposition et rend compte au moins, de façon trimestrielle, des dépenses, sur la base du format FACE, et tel que défini dans le Manuel de procédures de mise en œuvre national.

Aux termes de l'article 6 du décret n°2007-624 du 31 décembre 2007, portant création, organisation, attributions et fonctionnement du cadre institutionnel de l'agence de mise en œuvre, le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée se compose comme suit :

- **Le Haut Commissaire à la Gouvernance Concertée (art 7 du décret HCGC)**

Le Haut Commissaire à la Gouvernance Concertée est le premier responsable de l'organe de conception du mécanisme de la Gouvernance Concertée. Il dirige la structure. Il préside le Comité de Pilotage, représente le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée dans la vie civile. Il en est l'ordonnateur principal du budget. Il est assisté dans ses fonctions d'un Directeur de Cabinet et d'une Assistante Administrative.

- **Le Directeur de Cabinet du Haut Commissaire:**

- Participe à l'élaboration du programme d'activités et au suivi de son exécution,
- Emet des avis sur tous les dossiers sensibles pouvant avoir une incidence sur l'exécution des actions programmées ou sur l'image de marque du Haut Commissariat,
- Exécute toutes missions à lui confiées par le Haut Commissaire,
- Assiste le Haut Commissaire dans ses relations avec les partenaires au développement,
- Participe à l'élaboration du budget du Haut Commissariat dont il est l'ordonnateur délégué.

- **Le Comité de Pilotage (art 10 du décret HCGC)**

Selon l'article 10 du décret, le Comité de Pilotage est composé de quatorze (14) membres représentant le Président de la République, les Ministères sectoriels, l'Union Nationale des Magistrats du Bénin (UNAMAB), les Partenaires Techniques et Financiers dont le PNUD, les Organisations de la Société Civile (représentées par Social Watch Bénin) et les syndicats (représentés par quelle Centrale ?).

Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation stratégique et de Conseil du HCGC. Il est chargé :

- de la validation du rapport du Haut Commissaire relatif aux mécanismes de consultation des populations, ainsi que l'ensemble du processus, de la validation du projet d'ordre du jour des fora présenté par le Haut Commissaire,
- du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des fora, de l'examen et de l'adoption du rapport d'activités du Haut Commissaire, conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'institution ;
- de l'adoption du budget du HCGC.

- **Le Secrétaire Exécutif (art 15 du décret HCGC)**



Aux termes de l'article 15 du décret , le Secrétaire Exécutif est responsable de l'ensemble des activités du Haut Commissariat à la Ggouvernance Cconcertée. A ce titre, il :

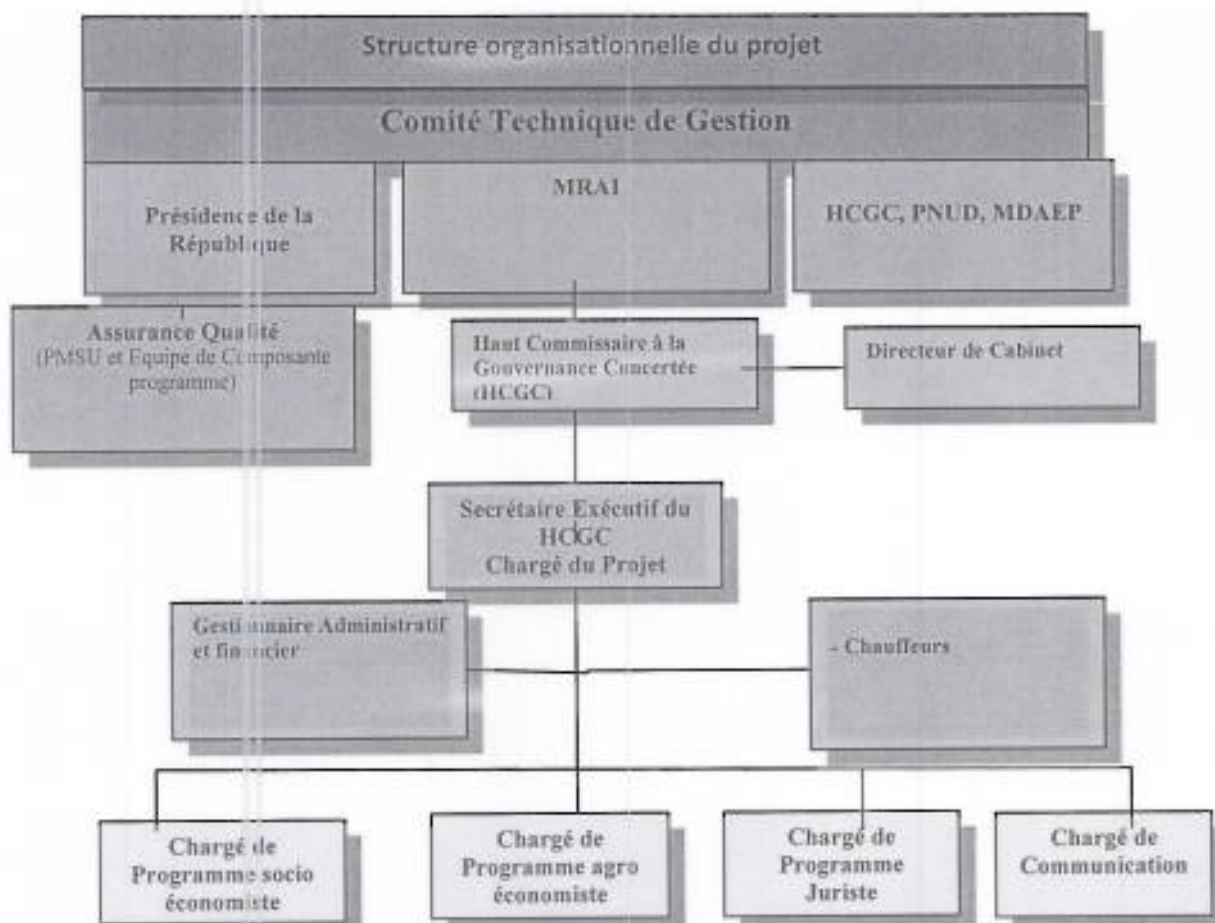
- coordonne les activités des unités chargées de la mise en œuvre des divers programmes du Haut Commissariat et de la gestion administrative et financière du Haut Commissariat,
- est responsable de la préparation des dossiers à soumettre au Comité de Pilotage à travers le Haut Commissaire ;
- gère les relations administratives courantes entre le Haut Commissariat et les démembrements de l'Etat, les entreprises publiques et privées, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers associés aux activités du Haut Commissariat ;
- est responsable de la préparation et de l'organisation de la bonne tenue des rencontres de concertations et notamment des fora annuels de concertation,
- assure le secrétariat du Comité de Pilotage.

Le Secrétaire Exécutif est assisté dans ses attributions et tâches par

- Un chargé de programme socio économiste ;
- Un chargé de programme agroéconomiste.
- Un chargé de programme juriste ;
- Un chargé de communication.
- Un gestionnaire administratif et financier et d'autres cadres administratifs et des agents de soutien (dont deux assistantes de direction et deux chauffeurs).

3. Disposition de coordination et de gestion

La mise en œuvre du projet est placée sous la responsabilité d'un Comité Technique de Gestion (CTG) présidé par le Directeur National de Projet. Le CTG est composé de cinq (5) membres : (i) un représentant du PNUD ; (ii) le Directeur National de Projet; (iii) le chargé de projet ; (iv) un représentant du Ministère de développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ; (v) un représentant du Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle (Directeur de la Programmation et de la Prospective). Le Comité Technique de Gestion peut se réunir de façon ad hoc en cas de besoin. Mais, ces réunions mandataires se feront dans le cadre des revues trimestrielles et annuelles du Projet. Ce comité analyse et soumet au PNUD et au comité de pilotage de la composante gouvernance, pour avis favorable, tous les changements éventuels nécessaires à la bonne conduite des activités du projet.



4. Evaluation des Capacités et modalité de transfert de fonds

Le PNUD et le HCGC conviennent de ce que l'équipe de projet mette en œuvre, conformément au manuel de procédures d'exécution national (NEX), les activités du projet avec les ressources mises à disposition par le PNUD, l'Etat et les autres partenaires. Par conséquent, les modalités de remise directe d'espèce (avance) et de paiement direct seront privilégiées suivant les dispositions dudit manuel de procédure. Cependant, ce manuel sera complété par des dispositions d'assurance qualité que le PNUD va juger nécessaires, et sera revu et actualisé dans le cadre des révisions obligatoires des Règles² et Procédures du PNUD relatives aux Programmes et aux Opérations.

5. Mesures de renforcement des capacités et activités d'assurance qualité du projet

Certaines mesures de renforcement des capacités du projet découlent des deux évaluations subies par le projet. La première a eu lieu en novembre 2009, juste après le retrait de l'UNDEF et la seconde en novembre 2010 portant sur l'évaluation de l'effet 8 de l'UNDAF. Il découle de ces deux évaluations que le HCGC, dans sa mission initiale de promotion de dialogue et de la concertation pour le développement, devrait intégrer en outre la promotion des organisations de la société civile. Il a été également recommandé que la structure étende ses actions au-delà de l'événementiel (organisations de foras et autres grandes rencontres officielles) pour s'impliquer résolument dans la conception participative et l'évaluation des politiques publiques en vue de l'amélioration de la gouvernance dans tous les domaines. Prenant en compte ces préoccupations, le HCGC, avec le soutien financier du PNUD, a fait réaliser un plan d'orientation stratégique (2012-2015) intégrant des objectifs de renforcement des capacités de l'équipe technique afin de mieux l'aguerrir à faire

face aux nouveaux défis. Dans le même sens, des activités de renforcement de capacités des 150 ONG du répertoire du HCGC dans divers domaines tels que la gouvernance concertée, la reddition de compte et la promotion de la paix se poursuivent depuis 2010.

Enfin, en matière de gestion financière et matérielle, un suivi rapproché des activités et transactions financières du projet sera effectué par le sous-programme Gouvernance en collaboration avec l'Unité d'appui à la Gestion du Programme du PNUD (PMSU). Des contrôles seront entrepris par le PMSU et le projet sera audité dans le cadre des audits annuels du PNUD.

6. Les services attendus du PNUD

Les services d'appui ci-après seront sollicités du PNUD par l'agence de mise en œuvre :

- L'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités;
- L'appui à la gestion ;
- Le recrutement et la gestion directe des contrats des experts et personnes ressources du projet (personnel non mis à disposition par l'Etat)
- Les paiements (avances de fonds et paiements directs);
- Les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services.

La gestion des ressources du Projet sera régie par le principe de mise à disposition d'avances de fonds sur une base trimestrielle pour les contrats et dépenses directement gérés par le projet. Cette gestion devra se conformer aux dispositions du mémorandum du PNUD en date du 16 décembre 2008 et relatif à la gestion des avances de fonds en faveur des projets mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

Le HCGC prendra toutes les dispositions nécessaires requises pour mettre à la disposition de l'équipe du Projet des locaux et des bureaux fonctionnels. Pour renforcer sa capacité en vue de la mise en œuvre diligente des activités du projet, le HCGC demandera au PNUD de recruter et de mettre à la disposition du projet, en fonction des besoins, des experts et autres personnes ressources.

Le rôle d'assurance qualité du projet sera joué par le Team Leader Gouvernance et le Chargé de Suivi Evaluation du Programme au PNUD en lien avec le Chargé du projet. Ce dernier effectuera un suivi rapproché du projet et rendra compte au Comité Technique de Gestion.

Les avances de fonds sont virées trimestriellement dans un compte ouvert à cet effet dans une banque et cosignées par le Chargé de projet et le Gestionnaire Administratif et financier.

7. Les arrangements d'audit :

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre, chaque trimestre, au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et le Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de références mis à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

8. Les dispositions de collaboration avec les autres projets du même portefeuille

Le Projet s'inscrit dans le cadre du CPAP 2009-2013 et entend développer des synergies avec les autres projets et initiatives du PNUD, notamment celles de la composante Gouvernance. Le développement des synergies embrassera essentiellement les différents aspects de renforcement des capacités et d'utilisation judicieuse des ressources pour une meilleure efficacité des actions.

A cet effet, certaines activités seront réalisées de façon complémentaire avec d'autres projets et initiatives, c'est-à-dire, en fonction des cahiers de charges de chacune des structures, deux ou plusieurs structures apportent chacune du sien pour la réalisation de l'activité.

9. Bref résumé des intrants à acquérir par tous les partenaires

Les intrants nécessaires à la mise en œuvre du plan de travail annuel (acquisition de biens et services, Consultants, etc.) sont définis et précisés pour chaque activité. Aussi, un plan d'acquisition rigoureux est-il établi pour chaque exercice et annexé au plan de travail pour une meilleure programmation.

10. Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo du PNUD par les projets :

Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci,*

selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

Respect de l'avis de non-responsabilité.

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

VI. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après :

Au cours du cycle annuel

Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Chargé de Programme doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.

Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Chargé de Programme pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.

Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de

l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.

En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre, par le Coordonnateur du projet sous le contrôle qualité du Chargé de Programme et du Chargé de Suivi Evaluation du Programme du PNUD, à la revue du Comité Technique, en vue d'amendement nécessaire avant l'examen semestriel par le Comité de Pilotage du Programme Cadre.

Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Chargé de Programme pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.

Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

A la fin de l'année

- **Rapport de Revue Annuelle** : Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonnateur du Projet en collaboration avec le Chargé de Programme et le PMSU, et partagé avec le Comité Technique du Projet puis le Comité de Pilotage du Programme Cadre et les Comités d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- **Revue annuelle du Projet** : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de *progrès des produits et leur contribution* aux différents Effets.

VII. CADRE DE RESULTATS

Produit CPAP visé : <i>Le mécanisme de la gouvernance concertée est renforcé</i>		
Résultat d'Activité : 1	Les OSC disposent davantage de capacité pour assurer un meilleur contrôle de l'action publique y compris au niveau local.	Date de début: 02/02/13 Date de Fin:31/12/13
But	Les OSC ont contribué à l'amélioration de la gouvernance dans le pays	
Description	-Réaliser une étude d'impact des actions de promotion de dialogue et de concertation sur le développement économique et social du Bénin ; -Finaliser l'élaboration du document de mécanisme et des outils	

	d'opérationnalisation de la gouvernance concertée ; - Organiser trois ateliers régionaux de validation des outils d'opérationnalisation de la gouvernance concertée.	
Critère qualité (Avec quels indicateurs sera-t-il mesuré le résultat d'activité)	Méthode de Contrôle Qualité (Moyen de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?)	Date de contrôle (Quand sera le contrôle qualité ?)
1. Impacts induits par les résultats obtenus dans le cadre de promotion de la gouvernance concertée	Rapport d'évaluation	Octobre 2013
2. Le mécanisme de gouvernance concertée est documenté ainsi que ses outils d'opérationnalisation	Disponibilité du document de mécanisme et des outils	Décembre 2013
3. Les OSC, les membres de l'administration communale et des services déconcentrés de l'Etat, les membres des institutions ont connaissance du contenu du document de mécanisme de gouvernance concertée et ont validé les outils de son opérationnalisation sur le terrain	Rapport d'atelier, liste des participants ayant pris part aux différentes étapes de la validation	Déc. 2013

Produit CPAP visé : <i>Le mécanisme de la gouvernance concertée est renforcé.</i>		
Résultat d'Activité : 2	Les recommandations des fora sont traduites en plans d'action et remises au Gouvernement	Date de début: Jan. 2013 Date de Fin:31/12/12
But	Les politiques de développement sont formulées sur la base des recommandations issues des fora	

Description	<p>-Editer, remettre et vulgariser officiellement le Programme spécial mieux vivre au village</p> <p>-Présenter officiellement les actes de concertation nationale de 2011 sur la gestion de la transhumance au Bénin Gouvernement au village ;</p> <p>- Appuyer la formulation d'un programme national de gestion de la transhumance sur la base des recommandations issues des concertations de 2011 ;</p> <p>- Contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la Table Ronde dialogue secteur public-secteur privé (DPP) et du partenariat public-privé (PPP) pour la relance de l'économie nationale au Bénin ;</p> <p>- Renforcer les capacités en matière de dialogue et de concertation des organisations du secteur privé pour leur participation opérationnelle au développement économique et social</p>	
Critère qualité <i>(Avec quels indicateurs sera-t-il mesuré le résultat d'activité)</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>(Moyen de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?)</i>	Date de contrôle <i>(Quand sera le contrôle qualité ?)</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes formulés et remis officiellement au Gouvernement / Suivi de la mise en œuvre des recommandations des fora - Nombre d'organisations du secteur privé ayant leurs capacités renforcées en matière du dialogue et de concertation 	Enquête auprès des acteurs	Déc. 2013
Produit visé : Le mécanisme de gouvernance concertée est renforcé		
Résultat d'Activité 3:	Le climat politique et social est apaisé et favorise le développement	Date de début: Juin 2013 Date de Fin: Déc. 2013

But	La promotion de la paix est facilitée à tous les niveaux y compris au niveau local pour un développement harmonieux au profit des populations	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'appui à la mise en place d'un cadre institutionnel permanent du dialogue politique ; - Appuyer la Coalition nationale pour la Paix dans la réalisation des activités visant le maintien et la promotion de la paix dans le cadre des élections locales et communales de 2013 ; - Appuyer la Coalition nationale pour la paix dans son projet d'auto institutionnalisation ; - Organiser des concertations départementales en partenariat avec le Ministère en charge de la décentralisation sur le renforcement de la gouvernance locale et l'amélioration de la gestion des Communes en République du Bénin ; - Entretenir et mettre régulièrement à jour le site internet du HCGC ; - Organiser la tenue d'une Table ronde des PTF pour le soutien aux actions du HCGC 	
Critère qualité <i>(Avec quels indicateurs sera-t-il mesuré le résultat d'activité)</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>(Moyen de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas ?)</i>	Date de contrôle <i>(Quand sera le contrôle qualité ?)</i>
Un cadre de dialogue existe entre les forces politiques pour bonne gouvernance du pays	Existence du cadre	Décembre 2013
La Coalition Nationale pour la Paix (CNP) travaille pour le renforcement des infrastructures de paix dans le cadre les élections locales de 2013	Enquête, rapport d'activité	Décembre 2013
La CNP a une reconnaissance légale et juridique et intervient pleinement sur le terrain	La publication dans le journal officiel	Décembre 2013
Le Gouvernement propose des améliorations aux lois qui régissent la gestion des communes aux Bénin	Les recommandations des concertations	Décembre 2013
Le HCGC diversifie ses partenaires	Promesses de financement obtenues de nouveaux PTF	Décembre 2013

VIII. CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit :

- a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

Annexe : JOURNAL DES RISQUES

Titre du Projet: projet de promotion d'un mécanisme de gouvernance concertée et d'appui aux organisations de la société civile au Bénin		Award ID: 3526	Date: Janvier 2013

N°	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilité	Mesures/Réponses de Gestion	Responsable	Elaborée, mise à jour par	Date de dernière mise à jour	Situation
1	Non tenue des élections locales et communales de 2013	Janvier 2013	Institutionnel	Certaines activités du projet pourraient ne pas être mises en œuvre	Poursuivre le dialogue politique Accompagner la CNP dans ses activités pour amoindrir les risques de conflits potentiels	Haut Commissaire à la Gouvernance Concertée	S.E	Janvier 2013	Statu quo
2	Complexité à faire le suivi des activités des ONG identifiées et formées sur la gouvernance concertée et le contrôle citoyen de l'action	Janvier 2013	Organisationnel	Le manque de suivi des activités des ONG formées peut influencer la visibilité et la capitalisation des résultats obtenus du projet	Définir une stratégie de suivi des interventions des ONG dans la mise en œuvre du projet	Chargé de projet/PNUD	S.E	Janvier 2013	Statu quo

publique												
3	Insuffisance de la contrepartie nationale.	Décembre 2008	Financier	Faible taux de financement des activités du projet	Certaines activités pourraient être supprimées et le coût d'autres activités revu à la baisse	Le HCGC;	S.E	Décembre 2012	Réduction			
4	Faible positionnement du HCGC dans le dispositif institutionnel national de la gouvernance	Décembre 2012	stratégique	Faible écoute de la part des acteurs politiques	Accentuer la communication nationale autour du MAEP et faire le plaidoyer auprès des décideurs	Les membres du Comité de pilotage/ HCGC et du CTG du Equipe p projet	S.E	Décembre 2012	Statu quo			